

Initiatives ministérielles

Je me contenterai d'évoquer, madame la Présidente, l'absence de véritable concurrence pour faire baisser les taux d'intérêt exigés pour les cartes de crédit.

Je tiens à vous dire que lorsqu'on en arrivera là, il n'y aura plus du tout de concurrence. Il y en aura peut-être à court terme, mais à long terme nous assisterons à un fusionnement.

Je demanderais au député de nous parler de la propriété, puisqu'il ne l'a pas fait.

M. MacDonald (Dartmouth): Madame la Présidente, soyons justes ici. Mon collègue et moi avons la même vision de nombreuses choses, mais, dans la cas qui nous occupe, il dit qu'à cause des changements qui se sont produits, on pourrait se retrouver un beau matin avec une seule institution financière, ce qui serait évidemment catastrophique; actuellement, il y a les cinq grands, qui forment vraiment un cartel. La situation n'est donc pas particulièrement positive. Je ne pense pas que les institutions bancaires canadiennes soient actuellement assez concurrentielles. Elles offrent toutes la même chose. Il y a cinq monopoles.

Je crois fermement que les projets de loi à l'étude nécessitent du travail, comme je l'ai dit dans mon exposé. En comité, il faudra examiner chacun de ces éléments complexes. Je ne prétends pas en connaître la moitié, ni même le tiers. Mais, en comité, nous entendrons des témoins, nous entendrons des experts et il est à espérer que nous aurons un attaché de recherches. Je suis sûr qu'au terme de ce processus, toutes ces questions auront été abordées.

Au sujet de la propriété de nos institutions financières, vu tout le poids qu'elles ont dans notre pays, je trouve préoccupant que le député estime que ce projet de loi ne règle pas le problème de la concentration du contrôle des sociétés de fiducie, si c'est bien ce qu'il a dit.

Nous devrions dans ce cas particulier, et je considère que ces préoccupations sont légitimes, veiller à avoir le contrôle de nos propres institutions financières vu toute l'influence qu'elles ont dans notre pays. Nous devons veiller à ce que le contrôle soit assez diversifié, pour éviter le fusionnement de deux ou trois institutions, ce qui pourrait être préjudiciable au marché.

• (1650)

Je serais satisfait si le gouvernement m'en donnait l'assurance à l'étape de l'étude en comité. Je suis certain qu'avec l'esprit de collaboration que suscite ce type de projet de loi, que suscite le projet de loi sur la faillite, le gouvernement reconnaîtra le bien-fondé de nos préoccupations et adoptera ces amendements.

M. Don Blenkarn (Mississauga-Sud): Je me demandais si le député libéral, qui est bien informé sur cette question, savait que le Comité des finances a tenu des audiences publiques l'automne dernier au sujet du projet de loi C-83 et du Livre blanc sur lequel est fondé ce projet de loi, et qu'il a entendu beaucoup de témoins. Tous ces témoins ont fait des commentaires sur le projet de loi, et les mesures législatives à l'étude aujourd'hui ont été modifiées en conséquence. Elles ont été remaniées plusieurs fois pour tenir compte des idées exprimées lors des audiences tenues sur une période d'environ dix ans.

Ayant vu les comptes rendus de toutes ces audiences tenues par le Comité des finances et ayant fait une étude approfondie de la question, je me demandais si le député pourrait me dire rapidement, en quelques mots, quels amendements son parti veut proposer en vue de modifier ces projets de loi.

M. MacDonald (Dartmouth): Madame la Présidente, je crois qu'il y avait une pointe de malice dans cette question. Bien sûr que je suis conscient de tout le travail qu'on a fait ces dernières années pour élaborer ce projet de loi. Jamais je n'oserais prétendre être aussi compétent que le député en matière de finances. D'ailleurs, il a déjà été président du Comité des finances.

Une voix: Il est le seul à nous avoir prévenus de la razzia fiscale de 10 milliards de dollars.

M. MacDonald (Dartmouth): C'est exact. Il est le seul député du parti ministériel à nous avoir dit que la TPS rapporterait 10 milliards de dollars au gouvernement. Vous voyez, madame la Présidente, comment ses collègues l'ont récompensé.

Voici ce que le Parti libéral compte faire relativement à ce projet de loi. Lorsque nous retournerons en comité, nous examinerons les remarques qui ont été faites à la Chambre et ailleurs, et nous présenterons des amende-